

Mesures contre le coronavirus en Suisse : quelles sont les prochaines étapes ?

En raison de la propagation du nouveau coronavirus Covid-19, la Suisse applique à l'heure actuelle d'inédites et strictes règles. Celles-ci vont progressivement être assouplies.

Autorisés dès le 27 avril



Salons de coiffure, de beauté, de tatouage et de massage



Pépinières, fleuristes, jardineries et magasins de bricolage



Hôpitaux (toutes les interventions), cabinets médicaux et dentistes, physiothérapies, massages



Enterrements en plus large cercle

Mesures toujours en vigueur :

- Respecter une distance de 2 mètres
- Laver souvent et soigneusement les mains
- Pas de rassemblement de plus de 5 personnes
- Rester chez soi autant que possible (télétravail)

Autorisés dès le 11 mai



École obligatoire (jardin d'enfants, école primaire et secondaire)



Tous les magasins et marchés

Autorisés dès le 8 juin



Écoles du secondaire II, écoles professionnelles et hautes écoles



Zoos, bibliothèques, musées, jardins botaniques



Assouplissement de l'interdiction de rassemblement

Incertitudes



Grandes manifestations



Gastronomie / Restaurants

La feuille de route des mesures d'assouplissement n'est pas encore définitive. Elle peut être modifiée, si le nombre de personnes infectées par le nouveau coronavirus devait augmenter à nouveau.

aoz



Portez-vous bien !